

Toute l'actualité de votre commune

Les infos de JANAILHAC

Bulletin d'informations municipales

58
Déc. 2017



www.janilhac-mairie.fr



Le village « Baumard »

Zoom sur les articles à retrouver dans ce numéro

Mot du Maire // Les délibérations // Les travaux // Les brèves // P.L.U.I. // État civil // La vie de l'école
Festivités et cérémonies // Les associations // Le RAM // Le Terrier des Galoupiaux // Maison de Service au Public...

Mémento pratique

Mairie de Janailhac et Agence postale

Horaires d'ouverture :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	
Mairie	9h-12h et 14h-17h30
La Poste	9h-12h et 14h-17h
Samedi	
Mairie	9h-12h
La Poste	9h-11h30
Fermé le mercredi	

Pour nous contacter :

- ☎ 05 55 00 71 06
- 📠 05 55 75 23 12
- 🌐 Site : www.janailhac-mairie.fr
- @ mairie.janailhac@orange.fr
- 📘 facebook.com/communedejanailhac

Les employés municipaux

- Secrétaire de Mairie et Agent Postal : **Marie-José FAURE**
- Agent Communal Principal d'Entretien : **Éric BONAFY**
- Agent Communal d'Entretien : **Lucie LEMAITRE**
- Cantinière : **Isabelle GARNAUD**
- Employée Surveillance des Classes et Cantine : **Sylvie DEBORD**
- Agent administratif et Garderie scolaire : **Caroline MASSY**

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux (ALSH) 05 55 00 76 58
 - Relais Assistants Maternels Parents 06 33 65 85 75
 - Déchetterie de Nexon 05 55 58 35 42
 - Déchetterie de St Yrieix 05 55 08 26 06
- SAUR : 05 87 23 10 01**
N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Directeur de la publication : **Jean-Louis GOUDIER**
Conception : **Un Studio dans la Prairie (Janailhac)**
www.unstudiodanslaprairie.com - 05 55 00 23 96
E-mail : contact@unstudiodanslaprairie.com
Imprimé en 260 exemplaires par Exaprint

Photo de couverture : © **Fanny VILLA**

Vos rendez-vous en 2018

Le Maire et le Conseil Municipal vous convient à la **cérémonie des vœux** le dimanche 7 janvier à 10h00

Sam. 6 janvier	LOTO DU COMITÉ DES FÊTES
Dim. 7 janvier	VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ
Sam. 20 janvier	REPAS DES AÎNÉS
Sam. 3 mars	LOTO DES ÉCOLES à St PRIEST-LIGOURE (en soirée)
Sam. 24 mars	REPAS DE LA CHASSE
Week-end 5-6 mai	FÊTE DE LA SAINT EUTROPE
Mar. 8 mai	CÉRÉMONIE « VICTOIRE DE 1945 »
Courant mai	REPAS EXOTIQUE organisé par Les 3 crayons bleus
Sam. 30 juin	FÊTE DES ÉCOLES à St JEAN-LIGOURE
Ven. 6 juillet	MARCHÉ PIQUE-NIQUE
Dim. 15 juillet	MÉCHOUI
Dim. 4 novembre	FÊTE DU TERROIR
Dim. 11 novembre	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »

LE MAIRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
& LES EMPLOYÉS COMMUNAUX
VOUS PRÉSENTENT LEURS

MEILLEURS

vœux

POUR

L'ANNÉE 2018



Les infos de JANAILHAC

LE SOMMAIRE

4 | LE MOT DU MAIRE

6 | TOUT SAVOIR : LES DÉLIBÉRATIONS

8 | RÉSEAU D'EAU POTABLE

8 | LA VOIRIE

8 | LA MONTÉE EN DÉBIT

9 | ACCESSIBILITÉ DES E.R.P.

9 | CIMETIÈRE - CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON

9 | LE FLEURISSEMENT DE JANAILHAC

10 | PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

11 | ÉTAT CIVIL

12 | LA VIE DE L'ÉCOLE

13 | FESTIVITÉS ET CÉRÉMONIES

14 | L'ORIGINE DES NOMS DE VILLAGES

15 | LES REPAS DE VILLAGES

16 | LE COMITÉ DES FÊTES

17 | DE L'ŒUF À LA PLUME

17 | LA CHASSE

18 | LES 3 CRAYONS BLEUS

20 | LE CLUB DU 3^e ÂGE

20 | LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS / PARENTS

21 | LES ANCIENS COMBATTANTS

22 | A.L.S.H. – LE TERRIER DES GALOUPAUX

22 | LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE

24 | S.I.C.T.O.M.

24 | SYDED HAUTE-VIENNE

26 | MAISON DE SERVICE AU PUBLIC DE NEXON

27 | LES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

Nouveaux horaires : Agence postale



Depuis le 2 novembre dernier, les horaires de l'agence postale ont changé :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-11h30

Par conséquent les opérations suivantes, qui jusqu'alors n'étaient possible que le matin, seront désormais possibles les après-midi :
Retrait ou dépôt d'espèces / Paiement par carte bancaire

Il est à noter que la levée du courrier reste à midi.

Tout dépôt de courrier ou colis l'après-midi ne partira que le lendemain.

LE MOT DU MAIRE

Malgré un temps médiocre, la fête du terroir a connu un bon succès. Cette réussite est due à l'implication de femmes et d'hommes qui ont accepté de donner de leur temps pour un projet collectif. Dans un monde où « le chacun pour soi » est souvent la règle, que des personnes passent des heures à travailler ensemble pour que vive notre commune. C'est pour moi une source de joie. Merci à vous tous, artisans de cette réussite collective.

L'avenir de nos communes est incertain. La suppression de la taxe d'habitation me paraît être une fausse bonne idée. Certes, elle va constituer pour la plupart de nos concitoyens une augmentation du pouvoir d'achat mais elle va à l'encontre d'un principe de libre administration des communes car elle va donner en partie à l'État la main mise sur les recettes de nos communes. Nous n'aurons plus qu'à gérer les dépenses. La taxe d'habitation payée actuellement à Janailhac représente la somme de 65 326 € soit 45 % de nos recettes fiscales. Nos concitoyens sont contents de circuler sur des routes en à peu près bon état, de disposer d'une école, d'une garderie, d'une cantine, d'un centre de loisirs, d'avoir un service ouvert à la mairie et d'un personnel à l'écoute. La taxe d'habitation payée jusqu'alors est la participation de tous à ces équipements et services collectifs. Il s'agit là d'un principe fondamental de nos institutions. La supprimer vient donc rompre ce principe. Nous constatons que de textes en textes, nos communes deviennent de plus en plus des coquilles qui se vident.

L'a création des communautés de communes était basée sur la libre volonté de s'associer afin de pouvoir réaliser des projets qu'une commune seule ne pouvait porter. La Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, en attribuant de nouvelles prérogatives aux communautés de communes, gestion de l'eau et de l'assainissement collectif, gestion de l'espace par la création de plan local d'urbanisme intercommunal, vient de limiter encore les prérogatives des communes.

J'e crois cependant qu'il est nécessaire que nos communes envisagent entre elles les moyens, les méthodes afin de répondre le mieux possible aux attentes et aux besoins de nos concitoyens. Il est sans doute nécessaire que nous envisagions une mutualisation plus grande de nos services, de nos achats et de nos personnels afin de limiter nos dépenses et ainsi dégager une capacité pour investir afin que la commune ait encore sa place dans ce monde qui change très vite.

L'année 2017 n'aura pas connu de grands travaux. Nous avons cependant investi la somme de 100 000 € sur nos routes. La Voie Communale 6 reliant le village des Chapelles à la limite de Saint-Priest-Ligoure a été entièrement refaite sur 3,6 km. La voirie constitue une dépense importante qu'il convient de respecter. À ces travaux d'investissement, il faut rajouter les travaux de fauchage qu'effectue Éric, de débroussaillage et de point-à-temps et certaines années de déneigement. Ces travaux participent au maintien de la bonne circulation sur nos routes.



L'e Conseil a constaté que les branches des arbres jouxtant des routes participaient à la dégradation de celles-ci. Le Conseil a décidé de demander à chaque propriétaire concerné d'effectuer les travaux d'élagage conformément aux dispositions de la loi. D'ici quelques semaines, chaque propriétaire recevra un courrier lui demandant de réaliser ou de faire réaliser ces travaux.

Un jardin du souvenir va être installé dans le cimetière afin que les familles qui souhaitent disperser les cendres d'un défunt disposent d'un endroit dédié.

Un certain nombre de concessions sont en l'état d'abandon. La commission ad hoc s'est rendues sur place et a constaté cet état. La procédure de reprise est engagée. Vous trouverez à la porte du cimetière la liste des concessions. Si vous êtes concernés ou si vous disposez d'informations sur les familles de ces concessions, merci de vous rapprocher de la mairie.

L'élaboration du PLUI suit son cours. Durant l'année qui vient le projet porté par la Communauté de communes vous sera présenté.

L'e Conseil a décidé de mettre à la disposition de la communauté de communes le local des associations afin qu'un commerçant puisse s'installer. Le projet est actuellement entre les mains de la communauté de communes.



Janailhac sous la neige le 1^{er} décembre

L'appel d'offres concernant la rénovation et l'extension de notre salle des fêtes est lancé. Les travaux devraient débuter au cours du mois de février.

L'ACCA de Janailhac a demandé de disposer d'un local pour ses activités. Plusieurs réunions ont eu lieu pour évoquer ce sujet. Une proposition est faite et doit être menée en concertation avec les Espaces Naturels du Limousin.

La fibre optique va arriver dans quelques semaines dans le bourg. Elle permettra d'optimiser notre accès à internet. L'armoire où sont raccordées les lignes est installée derrière l'abribus.

Pendant quelques semaines, notre bourg a subi le travail des pelleteuses. Le chantier est

aujourd'hui terminé et nous disposons de conduites d'eau neuves qui ont remplacé celles installées il y a 60 ans.

Chacun et chacune d'entre vous est convié à la cérémonie de vœux qui aura lieu le 7 janvier 2018 à partir de 10 heures. Avant de vous présenter les vœux de la municipalité de vive voix, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Que 2018 vous apporte bonheur et joie et surtout vous garde en excellente santé.

Jean-Louis Goudier



TAUX D'IMPOSITION 2017

Taxe d'habitation	12,41 %
Taxe Foncière Bâti	14,73 %
Taxe Foncière Non Bâti	67,01 %

TARIFS ASSAINISSEMENT

	Année 2017	Année 2018
Mètre cube	0,99 €	1,00 €
Taxe fixe	38,00 €	39,00 €

TARIFS SCOLAIRE 2017-2018

Garderie

Matin entre 7h et 8h30	1,50 €
Soir entre 16h45 et 19h	1,50 €

Transport scolaire

Famille avec 1 enfant	21,00 € <i>par trimestre</i>
Famille avec plusieurs enfants	21,00 € <i>pour le 1^{er} enfant</i> 10,50 € <i>par trimestre pour chaque enfant suivant</i>
Hors zone	50,00 € <i>par trimestre</i>

Cantine

Repas enfant	2,45 €
Repas adulte	3,80 €



Suite à l'instauration par la trésorerie d'un montant minimum de 15 euros pour toute émission de titre de recettes, le conseil décide qu'à compter de la rentrée 2017-2018 un minimum forfaitaire de 15 € sera facturé en fin d'année scolaire aux familles dont les frais de garderie ou de cantine n'atteindront pas le seuil des mises en recouvrement des produits locaux.

COMMISSION ÉLAGAGE

Membres désignés à la commission élagage :

- Philippe BLANCHER
- Jean-Louis SAGE
- Frédéric BONNAUD

MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLÉANT – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Membre titulaire : Philippe DEVARISSIAS
- Membre suppléant : Franck ROUSSEAU

MEMBRES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- Communication : Franck ROUSSEAU
- Développement culturel : Jean-Louis GOUDIER et Eliane MAZABRAUD
- Services aux personnes et politique sociales : Philippe DEVARISSIAS
- Développement touristique : Michel CHARBONNEL
- Développement local et économique : Philippe BLANCHER et Franck ROUSSEAU
- Urbanisme : Jean-Louis SAGE
- Environnement et cadre de vie : Jean-Louis GOUDIER et Philippe DEVARISSIAS
- Développement durable : Jean-Louis GOUDIER
- Travaux et patrimoine communautaire : Fabrice BREUIL et Laurent DE MARCHI

REPRISE CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON DANS LE CIMETIÈRE

Le maire propose de lancer une procédure de reprise de concessions à la suite du constat d'abandon. Le conseil autorise le maire à lancer la procédure.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Reconduction de l'exonération pour les abris de jardin, les colombiers et les pigeonniers. Maintien de la taxe à 1 % pour toute autre construction.

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE



Le maire expose qu'afin de pouvoir mieux servir les usagers du bureau de l'agence postale, il est nécessaire d'harmoniser les horaires de celle-ci avec les horaires de la mairie.

Après délibération, le conseil décide qu'à compter du 1^{er} novembre 2017 l'agence postale sera ouverte aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-11h30

DEMANDE D'INSCRIPTION DE CHEMINS AU PDIPR DE LA HAUTE-VIENNE

Il a été demandé au Département l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne. Un balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste sera réalisé.

RESTAURATION D'OUVRAGE D'ART – PONT DE MAUMONT

Une convention d'autorisation de passage, d'aménagements et d'entretien pour le rétablissement de la continuité écologique d'ouvrage communaux sur un affluent de la Ligoure a été signée entre la commune et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la révision du PLUI intercommunal, il est apparu nécessaire de modifier le zonage d'assainissement de la commune.

AMENDES DE POLICE

Suite aux travaux de sécurisation sur la VC4 (pose de glissière de sécurité au pont de la Fond Bertrand et au pont du Boucheron ainsi que la pose de 3 balises d'obstacle) la commune peut prétendre à une dotation relative au produit des amendes de police.

AMÉNAGEMENT TOILETTES MAIRIE

Le conseil décide de mettre en accessibilité les toilettes qui se trouvent dans l'entrée de la mairie.

MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Un local communal est mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus pour l'installation d'un commerce. Le maire indique qu'il incombe à la communauté de communes de réhabiliter ce local.

MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DU SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE

Nouvelle compétence « GEMAPI » (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Petit rappel !



INCIVILITÉ

Les trottoirs et les espaces de vie du bourg sont régulièrement souillés par les déjections canines. Cette pollution remet en cause la salubrité, l'hygiène et la propreté de notre village. Merci aux propriétaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident. Nous faisons appel au civisme de chacun pour que notre bourg conserve son cadre agréable et convivial.

par Éliane Mazabraud

LE VILLAGE DE BAUMARD, RACCORDÉ AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le SIAEP (*Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable*), regroupant les communes de Nexon, Janailhac et Saint-Maurice-Les Brousses a attribué, dans un vaste projet sur ces 3 communes, permettant de réduire les coûts, la maîtrise d'œuvre au Cabinet LARBRE et les travaux au groupement PRADEAU/CMC et HALARY.



Les membres du SIAEP, du Cabinet LARBRE et du groupement de travaux

Le 1^{er} décembre dernier, avait lieu la réception des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour la desserte de Baumard (4 habitations), qui n'était jusqu'alors pas desservi par le réseau public. L'alimentation s'est faite depuis le village « Le Boucheron » sur une longueur de 700 m.

En automne, les conduites en fonte grise les plus anciennes du bourg ont été remplacées, le réseau empruntant le terrain privé au Carrefour de l'avenue du Général Arbonne et de la rue Saint-Eutrope a été supprimé, un renforcement sur la partie Sud jusqu'à la rue de Kilstett a été créé. Des vannes ont été disposées, afin de pallier à des éventuelles fuites d'eau, si précieuse de nos jours.

par Philippe BLANCHER et Franck ROUSSEAU

LA VOIRIE

Le temps et les véhicules passant, les routes de la commune vieillissent. La commune de Janailhac a réalisé cette année les travaux de goudronnage de l'an passé, de cette année et de l'an prochain.

En effet tous ces travaux se situent sur le même axe routier ; cela concerne la route qui part du village des Chapelles jusqu'à la route de Saint-Priest-Ligoure en passant par Le Mas Pataud, La Jaussonie, Abjat et Marginier.

Il y aussi des petit travaux de goudronnage qui ont été réalisés par la même occasion.

Le montant total des travaux de goudronnage s'élève à un montant TTC de 110 000 € subventionné par le département de la Haute-Vienne à hauteur de 55 % du montant HT.

C'est l'entreprise EIFFAGE qui a réalisé les travaux.

Le point-à-temps a été réalisé par nos employés municipaux avec l'équipe et le matériel du syndicat de voirie de Nexon.

Pour la campagne 2018 la commune réalisera des travaux de curage de fossés aux endroits qui en ont besoin.

Après délibération la commune a décidé d'installer des panneaux Stop de manière à rendre prioritaire la route qui par de la Côte du Boucheron jusqu'à La Font Bertrand suite à de nombreux accidents par défaut du non-respect du code la route (*non-respect des priorités à droite*).

La commune a également lancé une étude et une demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la sécurisation du pont de Beaumard (*pose de glissières*).

par Frédéric BONNAUD



LA MONTÉE EN DÉBIT APPROCHE

Dans le bulletin de juin, la montée en débit était annoncée pour la toute fin du 4^e trimestre 2017. À l'heure où nous mettons sous presse, l'opération est décalée pour les mois d'avril, dépendant des conditions administratives et climatiques.

Néanmoins, vous avez pu voir ap-

paraître derrière l'arrêt de bus de l'école, l'armoire PRM (*Point de Raccordement Mutualisé*), qui contiendra tous les équipements actifs de la technologie DSL, de façon à réduire l'affaiblissement des lignes cuivre du téléphone dont dépend la qualité des débits internet.

par Franck ROUSSEAU

MISE EN CONFORMITÉ DE L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE À NOS BÂTIMENTS MUNICIPAUX RECEVANT DU PUBLIC



MAIRIE :

Les travaux pour l'entrée extérieure ont enfin commencé, le gros œuvre est réalisé par l'entreprise de maçonnerie Jean-Luc CELERIER qui a remporté l'appel d'offres. Un lot ferronnerie pour les garde-corps et mains courantes le

long des escaliers est en cours d'attribution. Quand ce chantier sera achevé, nous pourrons démarrer les travaux de rénovation des toilettes à l'intérieur de la mairie pour les rendre également accessibles.

par Laurent DE MARCHI

SALLE DES FÊTES :

L'appel d'offres lancé en novembre est terminé et nous avons eu la chance de recevoir au moins 2 offres pour chaque lot. L'ouverture des plis a eu lieu samedi matin 2 décembre à la mairie.

Le comparatif est en cours, réalisé pour la partie technique par le cabinet d'architectes EPURE de Nexon, détentrice du marché « étude et maîtrise d'œuvre » pour ce chantier de rénovation et de mise en conformité en regard des normes d'accessibilité et de sécurité.

Les brèves

CIMETIÈRE – CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON

Une dizaine de concessions perpétuelles du cimetière sont en état de délabrement et présentent, pour certaines, un danger.

Le conseil municipal a autorisé le maire à lancer une procédure de reprise de ces concessions perpétuelles dans lesquelles aucune inhumation n'a été effectuée depuis 10 ans et qui sont particulièrement délabrées (*présence de plantes parasites, stèles déchaussées menaçant de s'écrouler, entourages métalliques*

saillants et rouillés, etc.).

Après avoir réalisé un constat d'abandon, le maire en dresse procès-verbal qui est envoyé aux ayants-droit s'ils sont connus et affiché en mairie et au cimetière. Trois ans après ces constatations si personne ne s'est manifesté, le conseil municipal peut décider de la reprise des concessions.

Après avoir fait procéder à l'exhumation des restes et à leur réinhumation, le maire peut alors concéder



le terrain à des tiers. Des panneaux d'information ont été mis en place sur les sépultures concernées, ainsi toute personne qui détiendrait des indications permettant d'identifier les éventuels ayants-droit pourra en informer le secrétariat de la mairie.

par Jean-Louis SAGE



LE FLEURISSEMENT DE JANAILHAC

Cette année Lucie, Éric et Nathalie LADAME de la Communauté de communes nous ont concocté des parterres qui nous invitaient au voyage.

Quelle surprise de découvrir des valises dans nos parterres dans lesquelles des plantes ont grandi et se sont épanouies pour le plus grand bonheur de nos yeux. Les panneaux indicateurs nous renseignaient sur leurs pays d'origine et guidaient les visiteurs ne connaissant pas encore notre bourg à le découvrir à travers notre patrimoine local.

Grâce au soin que portent nos agents à embellir et égayer notre bourg, c'est avec confiance que nous allons vers 2018, année du renouvellement de notre appellation villages fleuris.

par Éliane MAZABRAUD



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le rapport de présentation ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable ayant été rédigés, l'établissement du zonage et la rédaction du règlement sont en cours.

Le zonage :

Le zonage doit permettre de préserver l'intégrité des paysages qui contribuent au cadre de vie du territoire tout en préservant la pratique de l'activité agricole ainsi que l'attractivité indispensable à l'accueil de nouvelles populations.

Dans le zonage, le territoire communal est divisé en quatre grandes zones :

- Les zones urbaines (*U*), qui regroupent le bourg ainsi que les zones pavillonnaires de construction récente.
- Les zones à urbaniser (*AU*), qui

présentent les parties du territoire communal qui seront ouvertes à la construction nouvelle.

- Les zones agricoles (*A*), qui représentent les parties du territoire communal dédiées à l'activité agricole et qui supportent les bâtiments d'exploitation et les habitations des chefs d'exploitation.
- Les zones naturelles (*N*), qui peuvent supporter des activités agricoles et où peuvent être présentes des habitations et des exploitations agricoles et sylvicoles.

Le règlement écrit :

Le règlement ainsi établi s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes du Pays de Nexon-Monts de Chalus, et il est établi conformément aux règles édictées par le Code de l'Urbanisme.

Il se décline en deux parties :

- Les règles communes à toutes les zones,
- Les dispositions applicables à chacune des zones.

Après avoir été approuvé par le conseil communautaire, le PLUI sera soumis à une enquête publique. Celle-ci sera annoncée par le biais des annonces légales paraissant dans la presse ainsi que par un affichage déployé dans toutes les communes. Tous les habitants auront ainsi accès à l'ensemble des documents et pourront présenter au commissaire enquêteur leurs observations et contributions.

Les élus se tiennent toujours à votre disposition pour présenter les orientations retenues.

par Jean-Louis SAGE



Naissances

27 janvier 2017	AUZANNEAU Tom, Mathys (11 Le Petit Betour)
19 mars 2017	CHOPLIN Émilie, Naïs (29 Le Pavillon)
12 avril 2017	BESSE Maëlle (1 Chamessouze)
12 avril 2017	BESSE Marion (1 Chamessouze)
26 mai 2017	BONNET LEVEQUE Lucas, Thierry, Vincent (2 Les Bouèges)
28 juin 2017	IBRAHIMA LEBOUQC Faël (2 Baumard)
18 août 2017	ETIENNE Rose, Camille (Le Bois de Maumont)
28 octobre 2017	COURNARIE MOINE Lana Arya (4 Maumont)
7 novembre 2017	JALOUNEIX Ambre (5 Le Petit Betour)

Janailhac vous souhaite la bienvenue et félicitations aux heureux parents.

Mariages

6 mai 2017	POURADE Sébastien et FRAISSEIX Virginie (6 Chamessouze)
15 juillet 2017	BROOKS Colin et THARAUD Virginie (1 La Croix de Rongéras)
19 août 2017	LAFORGE Franck et CHATARD Stéphanie (17 Le Petit Betour)
9 septembre 2017	PETREMANT Roch et MARQUES CASTELAO FERRO Tatiana (Las Perousas)

Tous nos vœux de bonheur.

Décès

21 décembre 2016	MASSY Thérèse (veuve DUVERNEY)
22 décembre 2016	FAUCHER Henri
2 février 2017	GIZARDIN Louis
8 février 2017	HERNANDEZ Jéronima (épouse DE SAINT-EUGÈNE)
8 mai 2017	DE SAINT-EUGÈNE Guy-Georges
30 mai 2017	PICARD Anne Marie (veuve LELANDAIS)
5 juillet 2017	DEMARS Marguerite (veuve GIBAUD)

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.



Initiation capoeira



Atelier de lancer

Cette année, 56 enfants de Janailhac, Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure fréquentent notre école.

- La classe de **Grande Section** de Catherine Frégis accueille **22 élèves**. Le vendredi, la classe est assurée par Mélanie Mora. Les maîtresses sont assistées par Sylvie Debord, ATSEM.
- Muriel Brusq enseigne auprès de **19 élèves de CP**.
- La classe de **CE1** de Gaëlle Labonne compte **15 élèves**.
- Les enfants de Petite et Moyenne Section sont scolarisés à Saint-Priest-Ligoure, ceux de CE2, CM1 et CM2 sont accueillis à Saint-Jean-Ligoure.

Cette année, l'école a été retenue pour participer au projet départemental autour de la semaine du goût.

Après des ateliers sur les 5 sens, les maîtresses ont proposé de découvrir des aliments que les enfants n'avaient pas forcément l'habitude de consommer ou qu'ils ne connaissaient pas du tout (*châtaignes, boudin, pommes sous différentes formes, samoussas et flans coco...*). Certains parents ont également joué le jeu en faisant découvrir différents aliments aux élèves de l'école : fruits de la passion, algues, confiture de tomates vertes, curcuma etc

Cette année encore, les classes de GS et de CP se rendront à la **piscine** de Saint Yrieix pour un cycle de 5 séances de natation.

Nous remercions chaleureusement l'association des parents d'élèves, « Les 3 crayons bleus » qui finance les entrées à Villasport pour les deux classes ainsi que les municipalités pour le transport.

D'autres projets rythmeront l'année :

- Initiation à la **capoeira**,
- Pratique du **baseball**,
- **Rencontres périodiques** entre les CE1 et les CE2 de Saint-Jean-Ligoure ainsi qu'entre les GS et les MS de Saint Priest Ligoure,
- Participation au dispositif départemental **École et cinéma** pour les GS et les CP,
- **Spectacles** au Centre culturel de Saint Yrieix pour les GS,
- Visites à la **médiathèque Markoff** de Nexon...

Ces sorties sont grandement facilitées par l'utilisation du bus de la Communauté de Communes du Pays de Nexon-Monts de Châlus.

Merci également à la municipalité et à l'ensemble du personnel, des intervenants et des bénévoles, pour leur engagement et leurs actions auprès des élèves, ainsi qu'aux parents d'élèves qui s'investissent au sein de l'école.



Visite de la ferme de Bellevue

Le blog de l'école (*accessible en tapant « rpi janailhac » dans votre moteur de recherche*) est régulièrement alimenté en articles et en photos. Vous pourrez y retrouver l'actualité de l'école et du R.P.I., des informations utiles ainsi que des tranches de vie des élèves.

N'hésitez pas à le consulter et à laisser un commentaire, les enfants seront ravis de vous lire !



Projet « École et cinéma »



Médiathèque



Projet « alimentation »

Vous pouvez contacter l'école en utilisant :

- Notre boîte aux lettres (à côté de la mairie)
- E-mail : ecole.janailhac@gmail.com
- Par téléphone au : **05 55 00 77 16** (si possible en dehors des heures de classe)

LES NOUVEAUX COLLÉGIENS

La fin de l'année scolaire est aussi l'occasion pour notre équipe de féliciter nos jeunes écoliers qui quittent notre école élémentaire pour une nouvelle aventure au collège et de leur offrir un dictionnaire et une calculatrice qui les accompagnera tout au long de leur nouvelle scolarité.



CÉRÉMONIES VICTOIRE 1945 ET ARMISTICE 1918

Le 8 mai et le 11 novembre, sont deux journées de commémoration qui réunissent nos anciennes et jeunes générations et nous rappellent le sacrifice de tous nos soldats, enfants de Janailhac et d'ailleurs, qui se sont battus pour nous offrir une Europe libre et en paix.

par Éliane MAZABRAUD

REMISE DE CHÈQUES CADHOC POUR LES NOUVEAU-NÉS DE LA COMMUNE

Pour souhaiter la bienvenue aux enfants nouveau-nés sur notre commune, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, M. le Maire a remis des chèques CADHOC d'une valeur de 50 euros aux heureux parents tout en rappelant combien il était réconfortant de constater que notre population continue d'augmenter.



REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a eu lieu le 21 janvier 2017 dans la salle des fêtes de la commune. Le repas a été préparé par Martine Blancher.

PETITE PROMENADE SUR JANAILHAC

Les hommes qui nous ont précédé ont donné aux villages des noms qui nous sont coutumiers. Ces noms ont des origines anciennes d'autres non et pour d'autres, nous ne savons rien. Il existe aussi une autre catégories de villages, ceux qui ont disparus. Je vous invite donc à parcourir avec moi les villages de notre commune et à faire cette petite promenade au travers le temps.



ORIGINE GAULOISE OU CELTIQUE :

Betour :

Vient de betu ou bouleau qui veut dire un endroit planté de bouleaux. Pour les Celtes, le bouleau était un arbre doté de pouvoirs magiques. Il entrait dans la composition de préparation des druides. Un relais de poste était installé au village Betour.

Le Breuilh :

L'origine ici est celtique, elle vient du mot brogilio qui indique un bois où l'on pouvait chasser. Au Moyen-Âge, un château existait il fut le fief de la famille Prage-lie. Le donjon de ce château a été démoli au milieu du 19^e siècle. Il est à noter que non loin du château moulin sans doute banal était déjà présent avant la Révolution.

ORIGINE GALLO-ROMAINE

Abjat :

Il s'agit là d'une villa Gallo-romaine siège d'une exploitation agricole d'une assez grande superficie où maîtres et serviteurs vivaient sur un même lieu. Au 18^e siècle, ce village appartenait à la famille Arbonneau. Mathieu Joseph ARBONNEAU fut général de l'armée des Pyrénées et aussi premier maire de Janailhac. Il s'est éteint à Abjat en 1813 et repose au cimetière. En 1936, une sépulture gallo-romaine a été trouvée à Abjat par Monsieur Laplaud, elle était constituée d'un coffre en granit qui contenait une urne funéraire en verre. A l'intérieur de cette urne se trouvaient des ossements calcinés et quelques fragments d'objet métalliques.

Janailhac :

L'à encore une même origine. Villa de Janus ou de Gellinius. Il s'agissait d'un domaine gallo-romain.

Maumont :

Mauvais mont. Au 19^e siècle une longue procédure a opposé les habitants du village à un autre qui aurait détourné une fontaine.

Paulhiat :

Villa de Paul. Ce domaine fut acquis en 1778 par Mr de Coral seigneur du Mazet.

Plau :

Vient du latin indiquant une terre labourable.

Pouyol :

Petit puy (*petit mont*) ou présence d'un tumulus.

Le Viallard :

Ici aussi nous sommes en présence d'un nom d'origine gallo-romaine. Une villa, construite près d'un point d'eau ayant une orientation sud-est, nord-ouest. À l'occasion de la construction de la route reliant Janailhac à Saint-Priest au 19^e siècle de nombreuses tuiles romaines ou tegullae ont été trouvées près du village. Avant la Révolution ce village dépendait d'une branche de la famille De Bony. La maison de maître actuelle a remplacé en 1853 un château, elle a été édifée par Alexandre de Bony qui était maire de Janailhac.

ORIGINE MÉDIÉVALE

Les Chapelles :

Ce nom indique la présence de plusieurs chapelles. Effectivement les archives mentionnent la présence de deux chapelles. L'une fut interdite au culte au 17^e siècle et la seconde fut vendue comme bien national en 1793. Celle qui existe aujourd'hui est une construction récente du milieu du 19^e siècle mais dont les statues qu'elle contient sont plus anciennes, elles datent du 15^e et 17^e siècle.

Marginier :

Nous n'avons pas ici d'informations sur l'origine du nom, nous savons cependant qu'il s'agit d'un lieu où la présence humaine est attestée depuis longtemps. En effet, à la fin du 19^e siècle, une hache de bronze datant de l'âge de bronze -1200 av. J.C. était découverte. Le

village était une possession d'une branche de la famille de La Vergne. L'évêque de Limoges, au 17^e siècle, autorisa la famille à installer une chapelle privée à l'intérieur de leur demeure. Joseph de La Vergne fut condamné par le tribunal révolutionnaire et fut décapité le 19 septembre 1794.

Le Mazet :

Au début du Moyen-Âge, il s'agissait d'un territoire ou manse sur lequel s'installait un colon pour exploiter des terres nouvellement défrichées. Le domaine du Mazet est qualifié de repaire sans doute entouré de murs. La tour dite aussi chapelle serait un vestige de ses fortifications. Elle a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 30 avril 2003. Il est à noter que Florent de Cardillac alors vicaire gé-

néral de Castre serait né au Mazet le 7 février 1749 et est mort sur les Pontons de Rochefort le 5 septembre 1794, il a été déclaré Bienheureux par le pape Jean-Paul II le 1 octobre 1995.

Le début de cette petite promenade est le résultat d'une compilation de plusieurs ouvrages : Dictionnaire Historique et Géographique de la Haute-Vienne d'André Leclerc, Noms des Lieux du Limousin de Marcel Villoutreix, Origines des noms de Villes et Villages en Haute Vienne de Jean Marie Cassagne et Mariola Korsak ainsi que de recherches personnelles.

Bonne promenade à travers le temps et l'espace de notre commune.

par Jean-Louis GOUDIER

Repas de villages



RETROUVAILLES AU VILLAGE DE PLAUD

Dernièrement, les habitants de Plaud et de Chamesouze se sont retrouvés pour leur traditionnel repas de village. Malgré une météo capricieuse, les participants avaient à cœur de se retrouver pour cet agréable moment. Cette année, la fête s'est déroulée au domicile de Jocelyne BONNET et Jean-Louis VOISIN à Plaud. La journée s'est terminée tard avec quelques parties de belote ou de pétanque, ponctuées par la dégustation d'une soupe à l'oignon. Rendez-vous est pris l'année prochaine à Chamessouze.

FÊTE DES VOISINS AU PETIT BETOUR

Ce samedi 27 juillet 2017 a eu lieu la 5^e Fête des Voisins. Cette fête à l'initiative des « anciens » du village il y a 4 ans (*que l'on profite pour remercier*) s'est déroulée comme chaque année dans la très bonne humeur et dans la convivialité.

Cette année c'était Elodie et Philippe qui ont accueillis leurs voisins, où chacun emmène un savoir faire « gastronomique ». Anecdotes, talents cachés, blagues et rigolades sont au menu de cette journée des petits et des grands ne voyant pas le temps passer !!!

Merci à tous pour cette journée et à l'année prochaine !





Les années défilent mais les bénévoles du comité des fêtes répondent toujours présent. En 2017 dans un esprit de convivialité ce sont les 5 manifestations qui ont été organisées par l'équipe...

LE LOTO

Programmé comme tous les ans le premier samedi de l'année, la fréquentation du loto a été moins importante que les années précédentes ce qui a permis d'augmenter la probabilité de gagner pour les présents. Une quarantaine d'heureux gagnants sont retournés dans leurs foyers avec un gain. L'heureuse gagnante du gros lot est repartie avec un séjour pour deux personnes au grand parc du Puy du Fou.

LA FÊTE PATRONALE

Le proverbe « en avril ne te découvre pas d'un fil, en mai fait ce qu'il te plait » n'était pas d'actualité en 2017. Au marché pique-nique du samedi soir les dou-doues étaient de mise et la fréquentation s'en est fait ressentir. Mais le point d'orgue météorologique fut atteint le dimanche puisque suite au bulletin d'alerte émis par la préfecture nous avons décidé de clore la manifestation à midi. Seules les animations assurées par l'association La Roulotte ont pu continuer, autour de leurs jeux se sont concentrés les derniers participants jusqu'à la fin de l'après-midi. C'est toujours frustrant pour tout le monde d'avoir à prendre ce genre de décision, en espérant que nous ayons eu notre lot d'intempéries pour les prochaines années.

LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Après la pluie vient le beau temps, le soleil étant de la partie cette soirée fut un réel succès. Dans tout le bourg de Janailhac se propageait l'odeur de la viande grillée accompagnée de la musique du groupe « Les Vikings ». Le feu d'artifice du 8^e art a terminé cette soirée chaleureuse et conviviale

LE MÉCHOU

Juillet c'est le mois des grandes vacances mais aussi à Janailhac celui de la fête du mouton ou plutôt des

amateurs de méchoui. Cette année encore ce sont 120 convives qui sont venus déguster ces agneaux.

LA FÊTE DU TERROIR

Pour cette 22^e édition, le dimanche 5 novembre annonçait le début de l'automne. À 6 heures les premiers exposants ont commencé à débarrer leur stands dans la fraîcheur.

Mais comme tous les ans, le vide-grenier attire toujours les chineurs. Cette année, avec le concours de Jérôme Leconte de L'Atelier Sucré, le pain était totalement préparé au four du pétrissage jusqu'à la cuisson ce qui a créé des vocations chez certains membres de l'équipe. Les pommes de la commune pressées avec le concours du comité des fêtes de Lanouaille ont produit un jus qui s'est arraché jusqu'à la dernière goutte. Enfin, tout cela pour dire que cette manifestation s'est déroulée comme d'habitude jusqu'à l'arrivée d'un gros nuage noir chargé de grêle sur les coups des 16 heures.

C'est grâce à la forte mobilisation de l'équipe des bénévoles que toutes ces manifestations peuvent voir le jour et perdurer dans le temps. L'objectif étant de créer un peu de lien social et surtout beaucoup de convivialité dans notre jolie bourgade.

Au nom de tous les membres de l'association je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2018.

Le Président, Anthony TESSIER

Calendrier 2018

- Sam. 6 janvier | LOTO
- Week-end 5-6 mai | FÊTE DE LA SAINT EUTROPE
- Ven. 6 juillet | MARCHÉ PIQUE-NIQUE
- Dim. 15 juillet | MÉCHOU
- Dim. 4 novembre | FÊTE DU TERROIR

NOUVELLE ASSOCIATION : DE L'ŒUF À LA PLUME

Oyez, Oyez, Braves Gens de Janailhac.

Nous, gallinacées aux plumes luxuriantes avons, depuis septembre 2016, de nouvelles protectrices qui œuvrent pour notre bien-être tant physique que cérébral.

Sous l'impulsion de Laëtitia, très très vite rejointe par Frédérique et Madeleine, a été créée l'Association De l'Œuf à la Plume.

L'association a pour but de :

- Faciliter l'achat de vaccins et de médicaments en petites doses pour volailles ;
- Faciliter l'achat de bagues officielles pour les expositions avicoles ;
- Faciliter les démarches administratives des éleveurs ;
- Organiser des expositions de volailles.

Afin de faire connaître l'association, nos bienfaitrices ont eu l'idée d'organiser une foire en notre honneur. Ce fut aussi afin de faire découvrir à nos visiteurs nos magnifiques races telles que : la Limousine, la Brahma, la Marans, la Pekin, la Braeckel, etc.

C'est ainsi que ce 21 mai 2017, par une belle journée de printemps, la salle des fêtes s'est transformée en nurserie pour nos poussins et nos beaux œufs.

Des éleveurs amateurs du Limousin mais aussi des régions limitrophes (certains venant entre autres du Cher) ont répondu favorablement à cette invitation. Le succès a été tel qu'une demi-heure avant l'ouverture, les visiteurs, venus de l'ensemble de notre région, se pressaient déjà à l'entrée, et en milieu de matinée, presque l'intégralité de ce qui avait été exposé avait trouvé une famille d'accueil.

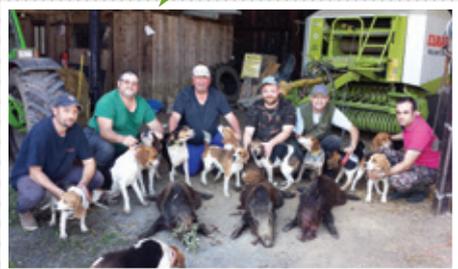


Ce qui permet à Laëtitia, Frédérique et Madeleine de vous annoncer d'ores et déjà qu'une nouvelle bourse aux œufs et poussins est prévue pour le printemps prochain (date à déterminer). Nos bienfaitrices espèrent que vous serez nombreux à nous rendre visite.

Si vous voulez rejoindre Laëtitia, Frédérique, Madeleine et tous les autres adhérents de cette belle association, contactez les à l'adresse mail qui suit : laetitia.bartolini@hotmail.fr.

Les Gallinacés heureuses

La chasse



ACCA JANAILHAC

L'association communale de chasse agréée (ACCA) de Janailhac maintient le cap avec des effectifs d'adhérents stables (une trentaine de chasseurs).

Le 11 mars 2017 notre traditionnel repas de chasse s'est très bien déroulé, une petite centaine de repas ont été servis dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Un grand merci à Fabrice pour l'animation.

Le 19 juin 2017, nous avons assisté à une conférence sur les ACCA à Limoges animée par Maître LAGIER (Avocat de la Fédération nationale et 87). Il nous a fait un tour d'horizon des ACCA : aux nombres de 10 101 en France soit 1 commune sur 3. Dans ces ACCA on propose une chasse populaire ouverte à tous sans discrimination où l'on pratique une gestion et une régulation du gibier.

Une ACCA a une fonction de service public et d'intérêt général sous le contrôle de l'autorité préfectorale.

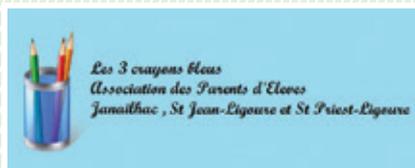
Le 23 juin 2017 s'est tenu notre Assemblée Générale. Chasseurs, agriculteurs, et élus étaient présents...Merci à tous pour cette participation!!!

La date du **24 mars 2018** est d'ores et déjà retenue pour notre **repas de chasse !!!** Amis chasseurs mobilisez-vous pour faire perdurer cette manifestation.

En cette fin d'année 2017, nous vous souhaitons une bonne année 2018, pleine de joie, de bonheur, et de tolérance, un savoir être si souvent oublié.

Le président, Clément GIZARDIN

Notre rentrée s'est bien passée et vous ?



Pour commencer, faisons ensemble le point sur l'année 2016/2017.
Adhérents : 94, en légère hausse.

Une bonne année dans l'ensemble qui a permis d'atteindre l'objectif principal ; financer les entrées piscine pour le savoir nager.

La plupart des manifestations organisées ont plutôt bien fonctionné même si nous avons constaté une forte baisse de participants (R.P.I. et hors R.P.I.) à notre randonnée.



Assemblée générale ordinaire :

Ordre du jour

- Rapport d'activité de l'année 2016/2017 ;
- Rapport financier ;
- Vote du budget alloué aux trois écoles ;
- Élection des membres du Bureau pour l'année 2017 /2018
- Questions diverses ;
- Verre de l'amitié.

Rapport financier :

A ce jour, le solde des comptes de l'association des parents d'élèves est de 5 559 €.

Un fond de roulement de 2 000 € est conservé pour faire face aux factures de début d'année, comme celle de notre assurance (environ 110 €), pour organiser correctement le loto qui induit de grosses dépenses pour sa préparation et également gérer d'éventuels imprévus.

Il reste donc 3559 € à distribuer aux trois écoles.

Vote du budget alloué aux 3 écoles :

Comme chaque année depuis maintenant sept ans, l'association des parents d'élèves participe au financement du « savoir nager » pour les GS et CP. Le reste du budget prévu pour les écoles est ensuite généralement divisé en sept selon le nombre de classe de notre R.P.I.

Cette année, le projet piscine concerne les écoles de Janailhac et de Saint-Jean-Ligouère soit : 1092 € pour Janailhac et 1092 € pour Saint-Jean-Ligouère ; 7 séances pour 4 classes : CP, GS, CE2 / CM1 et CM1/CM2.

• Hypothèse n°1 :

Le reste du budget divisé par le nombre d'enfants dans le R.P.I soit 1375 € ÷ 152 élèves.

- Janailhac : 504 €
- Saint-Priest-Ligouère : 423 €
- Saint-Jean-Ligouère : 441 €

• Hypothèse n°2 :

Le reste du budget divisé à parts égales par école soit 1375 € ÷ 3 écoles.

- Janailhac : 1550 € (1092€ + 458 €)
- Saint-Priest-Ligouère : 458 €
- Saint-Jean-Ligouère : 1550 € (1092 € + 458 €)

• Hypothèse n°3 :

Le reste divisé par le nombre d'élèves non concernés par le projet piscine ; 15 CE1 et 47 maternelles pour un total de 62 élèves.

Soit 1375 € ÷ 62 élèves soit environ 22 € par élève (nous ne tenons pas compte des chiffres après la virgule ce qui change le total de quelques euros pour ceux qui referaient les calculs).

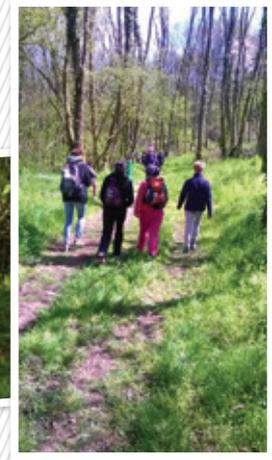
- Janailhac : 1422 € (1092 € + 330 €)
- Saint-Priest-Ligouère : 1034 €
- Saint-Jean-Ligouère : 1092 €

Après concertation avec l'assemblée présente, les adhérents à jour de cotisation ont procédé à un vote à main levée pour choisir une hypothèse de répartition :

Sur 16 votants (procurations incluses) :

- Hypothèse n°1 : 12 voix
- Hypothèse n°2 : 2 voix
- Hypothèse n°3 : 2 voix

L'hypothèse n°1 a donc été validée à la majorité des voix exprimées.



Élections du nouveau Bureau pour l'année 2017/2018 :

Tous les membres du Bureau sont chaque année démissionnaires et rééligibles.

Un très grand merci en particulier à Céline BLEY qui a été au service de l'association des parents d'élèves durant 15 ans (avant et après la création du R.P.I.) !

Après sollicitation des candidatures, le Bureau pour l'année 2017/2018 est :

Composition du bureau

- **Présidente** : Céline CHEYRONNAUD – Dans l'association depuis 7 ans – Maman de Maevan - GS (St-Jean-Ligoure)
- **Trésorière** : Corinne THOMAS – Dans l'association depuis 5 ans – Maman de Nicolas - CP (Le Vigen)
- **Trésorière adjointe** : Jessica LAVERGNE – Maman de Julian - CE2 – Bienvenue ! (St-Jean-Ligoure)
- **Secrétaire** : David ROBINE – Dans l'association depuis 4 ans – Papa d'Adam - CP (St-Priest)
- **Secrétaire adjointe** : Nadine BUXERAUD – Maman d'Eléa - GS – Bienvenue ! (St-Jean-Ligoure)

Le Bureau est donc composé de seulement cinq membres cette année.

Nous souhaitons la bienvenue à Jessica LAVERGNE et Nadine BUXERAUD et remercions Corinne THOMAS pour son retour au poste de trésorière. Leur présence dans le Bureau sauve l'association in extrémis d'une mise en sommeil et liquidation des comptes.

Car selon les statuts de l'association et pour son bon fonctionnement, si le nombre de membre au sein du Bureau est inférieur à trois celle-ci est mise en sommeil.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler l'importance de l'investissement de chacun pour garder perenne l'association des parents d'élèves. Il faut du monde au sein du Bureau mais également lors des manifestations.

N'hésitez pas à vous manifester auprès de l'association pour nous aider même ponctuellement, en donnant de votre temps, en proposant des idées, en aidant à monter un barnum, en préparant une salle, en encadrant lors d'une manifestation en extérieur, en continuant de cuisiner de bons gâteaux, etc.

Notre R.P.I. compte 152 élèves et potentiellement environ 300 parents, donc potentiellement 300 bénévoles qui en donnant ne serait-ce qu'une fois dans l'année, un peu de temps et/ou de ses compétences, connaissances, faciliteraient grandement la vie de notre petite association.

Pour nous contacter :

E-mail : les3crayonsbleus@orange.fr
par Facebook ou au 06.48.85.09.82

Questions diverses :

À cette assemblée étaient présents des parents, des professeurs du R.P.I., Monsieur le Maire de Saint-Jean-Ligoure et de très généreux grands-parents, Monsieur et Madame RAKOTOMAMONJY, qui nous ont proposé de cuisiner un repas exotique (Nêms, accras de morue, samosas et autres beignets...) au profit de l'A.P.E.

Nous les remercions vivement pour cette idée qui a réveillé les papilles de toute l'assemblée !

Le projet va être étudié avec sérieux et sûrement associé à une soirée dansante ou toute autre idée pouvant compléter ce repas qui nous fait déjà saliver !

Calendrier de l'association

(Ce n'est qu'une proposition, dates à confirmer) :

Calendrier 2017-2018

- Sam. 4 novembre ■ HALLOWEEN
- Novembre ■ VENTE DE CHOCOLATS DE NOËL
- Sam. 3 mars ■ LOTO DES ÉCOLES
- Mars/Avril ■ VENTE DE PLANTES DE PRINTEMPS
- Sam. 26 mai ■ REPAS EXOTIQUE
- Sam. 30 juin ■ ANIMATION FÊTE DES ÉCOLES

Nous remercions les trois communes de notre R.P.I. pour leur indéfectible soutien et leur subventions annuelles.

Très bonne année scolaire à tous !

Les 3 crayons bleus

L'AUTOMNE DE SAINT-EUTROPE

Le club des séniors de Janailhac, l'Automne de Saint-Eutrope poursuit tranquillement le temps qui passe.

Pour la sortie annuelle, à cause des douleurs qui font chuter les participants, j'ai couplé les plus dégourdis avec l'excursion du comité des fêtes, ce qui a permis une nouvelle convivialité entre les deux associations. Cette année Saint-Cirq-Lapopie, la curiosité de ce rocher bâti et le beau temps ont permis à mes adhérents

de passer une très bonne journée. Merci au comité des fêtes et merci aussi pour le stand à la fête du terroir qui tous les ans a beaucoup de succès.

Ce petit article est mon dernier... En effet, mon éloignement de la commune et ma santé défaillante vont m'empêcher de me représenter en avril 2018.

J'en profite pour remercier tous ceux qui ont soutenu le club et les adhé-

rents qui à mes côtés ont permis pendant les 10 ans de ma présidence de maintenir cette association malgré les nombreux décès qui régulièrement ont fait chuter l'effectif.

Je compte éventuellement sur mon remplaçant pour compléter le nombre d'adhérents avec des 65/70 ans (*moi je n'ai pas su faire*) car il serait souhaitable que cette association perdure dans le temps.

Votre dévoué président, René BETHOULE

Le Relais Assistants Maternels / Parents

« LES P'TITS BOUTS DU PAYS DE NEXON »



Le Relais Assistants Maternels Parents, aussi appelé RAM, est un service gratuit de la communauté de communes. Il est situé dans les mêmes locaux que le Centre de Loisirs Sans Hébergement, le « Terrier des Galoupioux ».

48 assistantes maternelles sont aujourd'hui en activité

sur les 8 communes de la Communauté de Communes du Pays de Nexon, devenue Communauté de Communes du Pays de Nexon – Monts de Châlus le 1^{er} Janvier 2017, en comptant alors 7 communes en plus. Environ 30 % des assistants maternels, dont toutes celles vivant à Janailhac, fréquentent régulièrement le RAM, qui est avant tout un lieu de professionnalisation.

Le fonctionnement du RAM se distingue sur deux temps :

- **Les temps collectifs**, ouverts aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent, sur inscription. Ils leur permettent de se retrouver, assistants maternels comme enfants, d'échanger, de jouer mais aussi de découvrir par le biais de temps d'éveil pour les enfants (*jeux libres, activités manuelles, éveil musical et moteur...*) et de professionnalisation pour les assistants maternels.
- **Les temps de permanence**, qui permettent aux (*futurs*) parents, et

aux (*futurs*) assistants maternels, de prendre contact téléphoniquement ou sur rendez-vous avec Julie, l'animatrice. Ils peuvent alors être informés de la disponibilité des assistants maternels par une liste à jour, et être accompagnés dans la recherche d'un mode d'accueil. L'animatrice a également pour mission de les informer sur les démarches à suivre en tant que parent employeur, les droits et devoirs des parents/employeurs et des assistants maternels/salariés, la rédaction du contrat de travail, la déclaration d'un salarié à l'URSSAF, la rupture du contrat...



Julie Bierne, éducatrice de jeunes enfants, animatrice du RAM

Julie Bierne

Relais Assistants Maternels Parents
« Les P'tits Bouts du pays de Nexon »
4, rue Kilstett - 87800 JANAILHAC
Tél : 06.33.65.85.75
E-mail : rampaysnixon@yahoo.fr

HOMMAGE À ROGER BRISSAUD



La section de NEXON, SOLIGNAC, LE VIGEN, JANAILHAC, LA MEYZE est en deuil, elle perd son doyen.

Monsieur Roger BRISSAUD, demeurant LE VIGEN, né le 25 novembre 1914 à LIMOGES Landouge, vient de nous quitter à 102 ans et 9 mois.

C'est avec une grande tristesse que la section perd son doyen qui a connu quatre guerres (14-18, 39-45, l'Indochine et l'Algérie).

A sa naissance, la grande guerre venait d'éclater depuis 3 mois. Devenu adulte, il devança l'appel à 20

ans et fut incorporé au 8^e Génie, à VERSAILLES, puis à MONTOIRE S/LOIRE – section colombophile et au fort de Baroeul (Nord). Il fit le peloton d'élèves gradés. Il sortit major de sa promotion et fit deux ans de service militaire.

En 1939, à la déclaration de la seconde guerre, il avait alors 25 ans, il fut appelé et a rejoint le 8^e Génie à TOURS, à la 112^e compagnie, puis à la 111^e avec le grade de caporal ; puis sous la menace allemande, il est rentré en Belgique.

Après la débâcle, pour échapper au S.T.O., il passa un examen et fut affecté à PIERRE-BUFFIÈRE et fut nommé Sergent.

En 1947, revenu à la vie civile, il entra au conseil municipal de LE VIGEN où il fit plusieurs mandats. Devenu Maire de cette même commune, il fit, au total une mandature de 48 ans.

Il avait une fille et devint veuf en 1952.

Il eut quelques problèmes de santé, en 1980 notamment, il fut opéré par le Professeur CABROL d'une insuffi-

sance coronarienne.

Ayant adhéré à la section de Nexon en 2008, ladite section, en collaboration avec la municipalité du VIGEN, a honoré M. BRISSAUD, lors de ses 100 ans ; une cérémonie fut organisée et il fut décoré de la médaille d'argent de l'UFLAC.

Victime d'une fracture du col du fémur, suite à une chute, il fut hospitalisé à l'hôpital de SAINT-YRIEIX LA PERCHE, lieu où personnellement je lui rendis plusieurs visites.

Diminué physiquement, il succomba le 25 août dernier.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église du VIGEN, et il fut également inhumé au cimetière du VIGEN en présence d'une délégation de la section, avec le drapeau et le drap mortuaire. Une plaque du souvenir a été déposée à sa mémoire sur son caveau.

La section présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

Sa fille Nicole LALLET, en hommage à son père, adhère désormais à la section en qualité de sympathisante ; qu'elle en soit remerciée.

Le Président, Raymond FAYE

HOMMAGE À JEAN-MARIE FAURE

La section de NEXON, SOLIGNAC, LE VIGEN, JANAILHAC, LA MEYZE est en deuil, elle perd un ancien Président.

En effet, le 31 mars dernier, M. Jean-Marie FAURE, âgé de 93 ans nous a quitté.

Ancien président de la section du VIGEN, dissoute par manque d'adhérents, il avait rejoint la section de NEXON le 7 février 2008.

Ancien du conflit de 1945, il avait participé aux FFI et faisait partie des Chasseurs Alpains au 99^e RIA. Il fut décoré de la Croix du combattant volontaire.

Domicilié à Boissac du VIGEN depuis de nombreuses années, il était veuf depuis une huitaine d'années et n'avait pas d'enfant.

Depuis quelques mois, il était très affaibli et a dû être hospitalisé ; il est décédé à l'hôpital.

Ses obsèques ont eu lieu à JOURGNAC, en présence de porte-drapeaux de la commune du VIGEN et de celui de notre section, accompagnés d'une délégation de la section. Une plaque du souvenir a été déposée à sa mémoire.

L'Union Fédérale de la section présente à sa famille ses plus sincères condoléances.

Le Président, Raymond FAYE.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Pays de Nexon accueille les enfants à partir de 4 ans, jusqu'à 12 ans. Situé sur la commune de Janailhac, il est ouvert les mercredis et durant les vacances scolaires.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE PRATIQUES :

Les mercredis à partir de midi jusqu'à 19h. Les petites et grandes vacances de 7h15 à 19h.

L'inscription est obligatoire. Elle se fait de préférence par mail : terrierdesgaloupioux@orange.fr

Les repas sont préparés sur place par Maryse, notre cuisinière. Les enfants peuvent s'y régaler les mercredis, comme durant les vacances. Les producteurs locaux sont privilégiés, tout comme les fruits et légumes de saison.



Le mercredi, une navette fait le tour des écoles (Nexon, Saint-Maurice-les-Brousses, Janailhac, Saint-Hilaire-les-Places, Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure) et dépose les enfants au Terrier des Galoupioux dès 12h30 pour ceux qui déjeunent au centre et vers 13h30 pour les enfants qui déjeunent à l'école.

Pour les vacances, les enfants qui le souhaitent peuvent profiter de la navette qui part du centre social à 8h30 et les y ramène à 18h.

Répartis par tranche d'âge, les enfants profitent d'activités variées proposées par l'équipe d'animation. Les animateurs organisent des jeux, des activités manuelles, du bricolage, du jardinage, du théâtre, du sport et même des temps de relaxation, adaptés à chaque tranche d'âge.

Un grand jeu est organisé pour l'ensemble des enfants par période.

Des sorties régulières sont programmées, afin de faire découvrir aux Galoupioux des activités différentes hors des murs de l'accueil de loisirs (cinéma, piscine, bowling, géocaching, visite d'entreprises locales, expositions, jeux, échanges inter centres...).

C'est avec grand plaisir que les Galoupioux et l'équipe du Terrier accueillent régulièrement pendant les vacances le club du 3^e âge de Janailhac. Ce moment, toujours très apprécié par les enfants permet à tous de partager des jeux ou des activités manuelles. La journée s'achève autour d'un goûter commun généralement préparé par les enfants et les « mamies » cuisinières !

Dates d'inscriptions pour 2017/2018

Un dossier d'inscription annuel est à remplir en début d'année scolaire par les familles. Centre agréé jeunesse et sport, les aides aux familles proposées par la CAF, la MSA et les comités d'entreprise sont déduites lors de la facturation.

Pour les mercredis	Date d'inscription
Septembre / Octobre	8 août 2017
Novembre / Décembre	10 octobre 2017
Janvier / Février	12 décembre 2017
Mars / Avril	30 janvier 2018
Mai / Juin	27 mars 2018

Pour les vacances	Date d'inscription
Automne (23/10 au 3/11)	26 septembre 2017
Nouvel an (2 au 5/01)	28 novembre 2017
Hiver (12 au 23/02)	16 janvier 2018
Printemps (9 au 20/04)	13 mars 2018
Été (9/07 au 30/08)	15 mai 2018

Pour toutes informations :

LE TERRIER DES GALOUPIAUX – 4, rue Kilstett – 87800 JANAILHAC
Tél. : 05 55 00 76 58 – E-mail : terrierdesgaloupioux@orange.fr

La Châtaignerie Limousine

LA CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE, UN TERRITOIRE DE PROJETS

La Fédération de la Châtaigneraie Limousine, association loi 1901, fédère élus et socioprofessionnels (*habitants, chefs d'entreprises, membres d'associations...*) autour d'un territoire et de projets communs. Elle intervient sur le périmètre de 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne, soit 73 communes (*cf. carte*). Elle œuvre pour la réussite de projets au service des citoyens dans des domaines

aussi divers que la santé, le développement économique ou encore la mobilité.

Ainsi, si vous êtes porteur d'un projet économique ou d'intérêt général, elle peut vous apporter un appui technique pour sa concrétisation (*conseil, orientation vers des personnes ressources, recherche de financements...*).

Si vous avez envie de vous impliquer dans le devenir du territoire de la Châ-

taigneraie Limousine, vous pouvez rejoindre son Conseil développement. Cette instance citoyenne, composée d'habitants, de chefs d'entreprises, de salariés et de membres d'associations, consacre ses premiers travaux à la mobilité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe de la Châtaigneraie Limousine !

Et comme souvent les images valent mieux qu'un long discours...



L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) du Limousin et ses Communautés de communes adhérentes.

Fédération de la Châtaigneraie Limousine
La Monnerie – 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
 E-mail : contact@chataigneraielimousine.fr
 Tél. : 05 55 70 99 40



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, le S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne (28 200 habitants – 26 communes) a pour mission :

- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- l'organisation, une fois par an, de la collecte des gros encombrants,
- la gestion de 6 déchetteries : Saint-Yrieix, Nexon, Ladignac-le-Long, Château-Chervix, Saint-Germain-les-Belles et Pierre-Buffière.

S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne
 6 place de l'église - 87800 NEXON
 Tél. : 05 55 08 10 46
 E-mail : sictom.shv@orange.fr

- Président : **Edmond LAGORCE**
 - Responsable : **Valérie DANDALEIX BOINEAU**
 - Service de gestion des bacs : **Thomas BEGUIER** - Tél. : 07 89 23 79 31
 E-mail : bacsictom@orange.fr

BILAN DES ÉCO POINT

Le S.I.C.T.O.M. dispose de plus de 110 éco-points sur les 26 communes de son territoire.

En 2016, y ont été collectés :

- 971 tonnes de verre soit 34 kg par an et par habitant.
- 620 tonnes de papiers soit 22 kg par an et par habitant.
- 425 tonnes d'emballages ménagers soit 15 kg par an et par habitant.

Ces ratios par habitant sont en constante augmentation. Ils se situent cependant légèrement en dessous des ratios nationaux en matière de tri sélectif. Encore un petit effort !!!

JOUR DE COLLECTE

Rappel sur l'organisation de la collecte des ordures ménagères lorsque le jour de collecte est un jour férié :

- Si le jour férié est un **lundi, mardi ou mercredi**, la collecte est avancée au **sa-**

medi de la semaine précédente.

- Si le jour férié est un **jeudi ou un vendredi**, une collecte de rattrapage sera organisée le **samedi de la même semaine.**

COMPACTAGE DES DÉCHETS EN DÉCHETTERIE

Soucieux de réduire les dépenses de transport et de maîtriser l'empreinte environnementale générée par la collecte des déchets en déchetterie, le S.Y.D.E.D. 87 et le S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne procèdent au compactage des déchets dans les caissons afin d'optimiser le chargement des bennes et leur déplacement vers les exutoires finaux.

Actuellement, le compactage est effectué sur la déchetterie de Saint-Germain, en partenariat avec la Mairie ainsi que sur les déchetteries de Nexon et Saint-Yrieix grâce à la location du rouleau compresseur du SMCTOM de Thiviers.

Sur le premier semestre 2017, le compactage tient toutes ses promesses avec une diminution de 25 % des « rotations » (*enlèvement de la benne et transport vers les lieux de recyclage ou de traitement*).

Au total, depuis janvier 2017, ce sont presque 90 rotations qui ont déjà pu être évitées, ce qui correspond à plus de 5 300 km. Nous limitons ainsi, l'émission de gaz à effet de serre et la consommation de carburant.

SYDED HAUTE-VIENNE

DÉCHÊTS : PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT... ET NOTRE PORTE-MONNAIE !

Contexte de nos déchets

Aujourd'hui un Français produit en moyenne 550 kilos de déchets par an, contre 320 il y a 10 ans et 180 il y a 40 ans. La gestion des déchets représente donc un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie, tant à l'échelle locale que nationale.

Détail du coût des déchets

		
Ordures ménagères	Déchetterie	Collecte sélective
Equipements + Collecte + Traitement	Equipements + Gardiennage + Traitement et Valorisation	Equipements + Collecte + Tri et Valorisation
65 euros/habitant/an	25 euros/habitant/an	5 euros/habitant/an

Constat

5 euros par habitant et par an pour le recyclage, contre 65 euros pour les ordures ménagères : le constat est clair, le recyclage permet de limiter le coût de gestion de nos déchets. De plus, il permet de préserver les ressources naturelles, et donc notre environnement.

Trier c'est donc maîtriser les coûts, sachant que plus de la moitié de notre poubelle est composée de déchets recyclables ou compostables, de nombreuses économies sont donc possibles.

Finalement, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! En pratiquant des « éco-gestes » simples comme le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'utilisation de produits rechargeables, le réemploi, etc, on peut facilement réduire le volume de sa poubelle !

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES DÉCHETTERIES DU S.I.C.T.O.M.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), l'État impose une mise aux normes de l'ensemble des déchetteries du territoire Français.

Depuis 2016, le S.I.C.T.O.M. a ainsi engagé un programme de travaux prévoyant une mise aux normes réglementaires

mais aussi des travaux d'agrandissements afin d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions et d'augmenter le nombre de filière de recyclages.

En 2018, 2 quais supplémentaires seront construits sur l'ensemble des déchetteries afin de mettre en place de nouvelles filières comme la filière « meuble » (seules les déchetteries de NEXON et

SAINT-YRIEIX en sont équipées) ; la filière « bois » pour les plus petites déchetteries du territoire ou la filière « plâtre » pour les plus grandes.

Ces travaux sont subventionnés par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le CONSEIL DÉPARTEMENTAL 87.

PLANNING DES DÉCHETTERIES DU S.I.C.T.O.M.

NEXON	été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi	8h à 12h 14h à 18h	8h à 12h 13h30 à 17h30
Mardi	8h à 12h	8h à 12h
Mercredi – Vendredi – Samedi	8h à 12h 14h à 18h	8h à 12h 13h30 à 17h30

PIERRE-BUFFIÈRE	été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi	14h à 17h	14h à 17h
Mercredi	14h à 18h	13h30 à 17h30
Jeudi	14h à 17h	14h à 17h
Samedi	9h à 12h 14h à 18h	9h à 12h fermé l'après-midi

SAINT-GERMAIN	été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi	8h à 12h 14h à 18h	8h à 12h 13h30 à 17h30
Mercredi	8h à 12h	8h à 12h
Vendredi – Samedi	8h à 12h 14h à 18h	8h à 12h 13h30 à 17h30

SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi – Mercredi	8h à 12h 14h à 18h	8h à 12h 13h30 à 17h30
Jeudi	8h à 12h	8h à 12h
Vendredi – Samedi	8h à 12h 14h à 18h	8h à 12h 13h30 à 17h30

LADIGNAC-LE-LONG	été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi	14h à 18h	13h30 à 17h30
Mercredi		
Vendredi	8h à 12h	8h à 12h
Samedi	14h à 18h	13h30 à 17h30

CHÂTEAU-CHERVIX	été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi	8h à 12h	8h à 12h
Mercredi		
Samedi		



Sensibilisation dans les collèges au tri du papier

Dans le cadre de la célébration des 20 ans du SYDED, le Syndicat organise à cette occasion, dans les collèges volontaires de son territoire, un concours de collecte des papiers afin de sensibiliser les élèves à ce geste de tri, ainsi que leurs familles pour détourner des ordures ménagères ce matériau encore trop présent (9 %) et d'œuvrer pour l'environnement en contribuant à une valorisation des papiers collectés.

Les collèges de Saint Germain les Belles et Saint-Yrieix-la-Perche ont bien évidemment répondu présent à cet appel.



Labellisé par le Ministère de l'environnement « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » depuis 2015, le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets) a pour objectif de réduire la production des déchets sur son territoire et d'améliorer leur valorisation dans une nouvelle dynamique : celle de l'économie circulaire.

SYDED HAUTE-VIENNE
19 rue Cruveilhier – BP 13114 – 87031 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 62 34 – Fax : 05 55 10 11 27
E-mail : contact@syded87.org

Des animateurs vous accueillent et peuvent vous accompagner gratuitement dans vos démarches et recherches d'informations.



LES PERMANENCES



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (C.P.A.M.) :

Un agent d'accueil est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et instructions de dossiers.

Tous les MARDIS de 14h à 16h (sauf vacances scolaires)



MISSION LOCALE RURALE :

Accompagnement à l'orientation, la recherche d'emploi, la formation, infos et conseils (logement, santé...) pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Tous les JEUDIS de 9h à 12h et de 13h30 à 17h sur RDV au 05.55.70.45.74 (Mission Locale Aix-sur-Vienne)



CAP EMPLOI :

Insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés. Chaque 1er MARDI du mois.

Sur RDV au 05.55.38.89.70 (Cap Emploi Haute-Vienne)



ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR L'EMPLOI :

Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA orientés par Pôle Emploi et les Maisons du Département.

Sur RDV au 05.55.08.34.55 (Maison du Département de St Yrieix)



ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE (F.N.A.T.H.) :

Accompagnement et conseils dans les démarches administratives et juridiques en matière d'accidents (du travail, de la circulation, de la vie privée...).

Chaque 3^e VENDREDI DU MOIS de 13h à 16h.



A.T.O.S. : Association Travail Occasionnel Service

Mise à disposition de main d'œuvre auprès de particuliers et entreprises.

Sur rendez-vous les MARDIS de 10h à 12h
ATOS : 05.55.35.04.07 ou 06.24.92.25.82



EURODESK

Information sur les dispositifs facilitant la mobilité européenne quel que soit votre projet de départ : études, formation professionnelle, stage, emploi, échanges/rencontres ou initiatives de jeunes.

05.55.58.11.05

LES SERVICES PROPOSÉS

► ESPACE EMPLOI

Consultation des offres d'emplois du PÔLE EMPLOI
Aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation (sur RDV)

Consultation gratuite de sites internet (emploi, formation, ...)

Documentation (formations, orientation, annuaires...)

► ESPACE INTERNET

Ordinateurs & tablette tactile en accès libre ou guidé : (+ accès WIFI, imprimante et scanner)

Accès gratuit pour les consultations liées aux démarches administratives, emploi, formation, recherches scolaires...

Accompagnement sur demande pour vos recherches et démarches en ligne : actualisation de dossiers, formulaires, courriers électroniques, numérisation de vos documents...

► POINT INFORMATION JEUNESSE (P.I.J.) :

Accueil personnalisé, anonyme et ouvert à tous (jeunes et adultes), le P.I.J. est l'endroit indiqué pour trouver une info actualisée sur différents thèmes:

ENSEIGNEMENT • FORMATIONS • MÉTIERS DROITS EMPLOI • VIE PRATIQUE • VACANCES & LOISIRS MOBILITÉ

Les informations disponibles (documentation papier ou internet) sont consultables gratuitement de manière libre ou accompagnée par un animateur.

Centre Social – Association d'Animation
et de Jeunesse du Pays de Nexon
5, rue Jean-Jacques Rousseau 87800 NEXON
E-mail : m sap.nexon@orange.fr
Tél. : 05 55 58 11 05

Horaires d'ouverture : Lundi : 14h – 19h
Du Mardi au Vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 19h*
(*vacances scolaires : 9h30 – 12h30 / 14h – 18h30)

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE : les démarches se font désormais par internet

À compter du 6 novembre 2017, les démarches administratives pour le permis de conduire et les immatriculations se feront exclusivement en ligne sur le site du gouvernement : <https://ants.gouv.fr>

Ces démarches ne pourront plus être faites aux guichets des Préfectures et sous-Préfectures. Toutefois, des bornes numériques seront accessibles aux heures d'ouverture de ces lieux. En partenariat avec les services de l'Etat, les Maisons de services au public de Nexon et Châlus sont désormais des points

relais des démarches numériques «cartes grises-permis». Les animateurs des MSAP pourront proposer une aide individuelle afin d'accompagner au mieux les usagers vers ces changements et la dématérialisation des démarches. Les candidats au permis de conduire quant à eux, seront toujours accompagnés par leur auto-école.

Pour plus d'informations : MSAP NEXON
Tél. : 05.55.58.11.05 – E-mail : m sap.nexon@orange.fr

Les ENTREPRENEURS de la commune

BLANC RENE

ELECTRICITE
PLOMBERIE, SANITAIRE

Installation - Rénovation - Dépannage

2 rue de Kilstrett
87800 Janailhac

télé : 0555397919 / 0643751231



SARL RICARD & FILS
MATERIEL AGRICOLE
BETOUR
87 800 JANAILHAC
Tél. : 05 55 00 28 29

ETS VEYRIER sas-u

Menuiserie-Charpente-Couverture

ALEXANDRE LAMIGE

ets.veyrier@sfr.fr

05.55.00.75.76/06.26.53.31.42

12 bis Le Pavillon
87800 Janailhac

LE GALL Ludovic

ACHAT - VENTE AUTOS
VOITURES ANCIENNES

25 Le Pavillon - 87800 JANAILHAC
Tél. : 06 99 76 03 21



La ferme du
Brevin

Laure et Sébastien BLONDY
Gaec de La Grousse

05.87.41.47.22
06.07.74.30.47

Vente directe de viande
bovins • ovins • poulets • pintades



Nicole

coiffeuse à domicile

05 55 00 76 41

11 Le Pavillon
87800 Janailhac

visiter cabinet - 8141 303 303 303

Agence Marche Limousin
L'Immobilier International

Dean SHARMAN

Négociateur / Bilateral Negotiator

☎ 00 33 (0)5 55 76 20 48
Mobile: 00 33 (0)6 99 05 23 42
dean@icafrance.com

www.agence-marche-limousin.com

5 rue Saint Eutrope, 87800 JANAILHAC
www.leafinsee.com



NATURE & PAYSAGE
Création et entretien de parcs et jardins

Au service des particuliers
et
des professionnels

Tel: 06.72.54.26.67

E-mail: nature.paysage@sfr.fr

EURIL BONNET Richard
La mare de
67800 JANAILHAC



Services en tout genre
Pour un voisinage solidaire & simplifié

Emma Sanchez
Vous propose ses services
près de chez vous

Ménage, baby sitting, aide aux
devoirs, langues, animaux, jardin...

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à me contacter
06.27.62.34.66
emma.osp.87@gmail.com

Sur Janailhac et alentours

ARTISTE_FORGERON_EDENISTE
NUMERO_0 648 221 941

Frédéric
BONNAUD

Aménagement de bâtiments agricoles

- Fabrication et pose de portails
- Pose d'abreuvoirs et de tubulaires
- Pose de dalles et de chéneaux
- Petite mécanique générale
- Location de nacelle araignée

06 78 84 88 78

2 Les Chapelles - Janailhac
fbonnaud87@orange.fr

natéa
agriculture

Comptoir du Village

JANAILHAC,
Le Petit Betour,
Tel : 05 55 58 24 60

Ouvert :
Lundi de 14h à 18h
Du mardi au vendredi
9h à 12h, 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h

UnStudio
DANS LA PRAIRIE

PHOTOGRAPHE
GRAPHISTE

PHOTOGRAPHY • DESIGN • PRINT

Photographe de moments uniques

Pour tous vos reportages photo : Mariage, Bébé, Famille, Grossesse, Entreprise...

Pour une communication visuelle qui vous ressemble

Bulletin municipal / Logo / Carte de visite / Etiquette / Flyer / Dépliant / Site internet...

☎ 05 55 00 23 96 - 06 87 25 72 04
Maumont - 87800 JANAILHAC
contact@unstudioanla Prairie.com // www.unstudioanla Prairie.com

- Entreprises
- Collectivités
- Associations
- Particuliers

Optimus
Plomberie



Fournel Christophe
Plombier-Chauffagiste

06-60-15-63-75
optimusplombier@sfr.fr@gmail.com

Maumont - 87800 JANAILHAC



Une année riche à Janailhac

